

Date : \_\_\_\_\_

**ESF de \_\_\_\_\_**

## **Routeur Internet RWS pour la Vente en ligne et iMode** *Acquisition et mise en place*

---

### Lettre d'engagement

---

Nom du directeur : \_\_\_\_\_

Dans le cadre des projets Internet des ESF (e-Commerce, iMode,...) a été développé un logiciel, appelé « Routeur Internet », qui permet aux écoles de relier leur système informatique de gestion (interne) à la plateforme Internet des ESF afin d'échanger des données de manière fiable et rapide pour les applications i-mode et e-commerce.

En accord avec le SNMSF, VALRAISO met à disposition ce logiciel, au travers de la diffusion du logiciel du syndicat, sous la forme d'une licence d'utilisation et assure les prestations de support et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble.

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'application du contrat de licence et de maintenance de ce logiciel.

#### Contacts :

<b>Eric COUBLE</b>	Directeur	06 14 67 74 76	eric.couble@valraiso.fr
<b>Hélène SAINT GIRONS</b>	Responsable Support ESF		helene.saintgirons@valraiso.fr

## 1 Contrat de licence

---

### 1.1 Licence d'utilisation

Aux termes du présent contrat, le Client dispose d'un droit d'utilisation du « Routeur Internet », sous forme de code exécutable, VALRAISO et le SNMSF conservant le programme sous forme de codes sources. Le droit accordé à l'utilisateur par VALRAISO est un droit personnel, non transmissible.

Le Client ne devra, en aucun cas, louer, vendre, mettre en location-vente, prêter ni céder par quelque procédé que ce soit l'ensemble du système ou ses supports connexes.

Il est strictement interdit à l'utilisateur de reproduire intégralement ou partiellement le logiciel pour quelque usage que ce soit, sans le consentement écrit du concédant, sauf la copie de sauvegarde et une installation sur un serveur indépendant.

### 1.2 Livraison et installation

Le « Routeur Internet » sera livré et installé par le SNMSF ou par ses partenaires au lieu indiqué dans ce contrat. La réception du logiciel est considérée valide à partir de la réussite des tests de mise en communication du système de gestion et de la plateforme Internet des ESF.

### 1.3 Assistance à l'installation

VALRAISO s'engage à apporter gracieusement à l'Utilisateur ou à son représentant (Syndicat et partenaires) pendant toute la période d'installation, sur simple demande, les conseils techniques utiles au bon fonctionnement du logiciel contractuel.

- Contacts : Hélène Saint Girons
- Email : support-maintenance-esf@valraiso.fr

### 1.4 Maintenance

A compter de la recette du logiciel ci-après visée, VALRAISO s'engage à fournir une maintenance du « Routeur Internet » qui couvrira la maintenance, les corrections, les évolutions et l'assistance.

Les conditions de cette maintenance font l'objet d'un contrat séparé avec le SNMSF et sont indissociables à la licence du Routeur.

- Contacts : Hélène Saint Girons
- Email : support-maintenance-esf@valraiso.fr

### 1.5 Conditions financières

La présente licence est consentie moyennant un montant fixe de **450 Euros** par logiciel installé (un par école) dont les modalités de paiement sont stipulées aux conditions particulières.

### 1.6 Dispositions générales

Le présent contrat ainsi que les annexes ci-jointes constituent le contrat complet existant entre les parties et concernant le sujet qui lui est consacré et ne peut être modifié que sur le consentement écrit des deux parties. Le présent contrat est gouverné et composé conformément aux lois françaises.

## 2 Contrat de maintenance et de support

VALRAISO s'engage à fournir au Client, qui accepte, aux conditions suivantes, un service de maintenance, de réparations et d'évolution pour le « Routeur Internet » ainsi qu'un service d'assistance téléphonique

### 2.1 Prestations de maintenance et de support

VALRAISO s'oblige à la réparation de toutes pannes ou anomalies de fonctionnement pouvant affecter le « Routeur Internet ».

VALRAISO apportera son assistance au SNMSF, ainsi qu'à ses prestataires informatiques, par téléphone, par messagerie et via le réseau Internet pour réaliser le diagnostic de la panne.

Les évolutions et corrections du logiciel sont mises à disposition du SNMSF, ainsi qu'à ses prestataires informatiques, qui en assure l'intégration et la diffusion auprès des écoles.

Le service de support est assuré de 9h à 12h et de 14h à 18h, les jours ouvrables du lundi au vendredi. Ce service est ouvert aux personnes du SNMSF désignées dans le contrat, ainsi qu'à ses prestataires informatiques, de 9h à 12h et de 14h à 18h, les jours ouvrables du lundi au vendredi.

En cas de problème, l'école doit adresser sa demande au SNMSF (ou à ses prestataires informatiques) qui fera un premier diagnostic et, éventuellement, fera appel au support VALRAISO pour résoudre le problème.

VALRAISO n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Le service d'entretien, de maintenance et de réparation du logiciel contractuel est fourni par VALRAISO avec toute la diligence raisonnablement possible.

### 2.2 Obligations du client

Le Client s'engage à désigner au sein de son personnel (ou de son prestataire) un ou plusieurs interlocuteurs compétents pour assurer l'interface, dans le cadre de l'exécution de sa prestation de maintenance telle que décrite à l'article 2.

Le Client s'engage à utiliser le « Routeur Internet » conformément aux spécifications du SNMSF et de VALRAISO. Il s'engage à suivre toute recommandation formulée par VALRAISO dans le cadre de l'exécution de ses prestations. Il prendra seul toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité et la sauvegarde de ses fichiers et données.

Le Client s'interdit de procéder lui-même à toutes interventions ou réparations du logiciel contractuel ou confier ces opérations à toute autre personne que VALRAISO, sous peine de résiliation à ses torts du présent contrat.

### 2.3 Redevance

Le service d'entretien, de maintenance et de réparation visé à l'article 2 des présentes est assuré par VALRAISO moyennant une redevance annuelle globale payée par le SNMSF.

La rémunération est forfaitaire et couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution des prestations dues par VALRAISO, notamment, le coût et les charges de main-d'œuvre et les frais de communication. Cette rémunération ne comprend que l'exécution de prestations visées par le contrat de support et de maintenance du Routeur.

Toutes autres interventions que celles ci-dessus convenues donneront lieu à une facturation distincte selon le tarif en vigueur hors contrat.

### 3 Conditions contractuelles

#### 3.1 Désignation

Désignation	Description	Montant
Licence « Routeur Internet »	Licence d'utilisation du « Routeur Internet » livré au sein du logiciel du SNMSF	450,00 €
Contrat annuel de maintenance et de support du « Routeur Internet »	Assistance technique et maintenance du logiciel par VALRAISO	Pris en charge par le SNMSF

#### 3.2 Protocole de livraison et de facturation

Étapes	Livrables	Document	Conditions
Commande	« Routeur Internet » livré au sein du logiciel SNMSF	Lettre d'engagement	Règlement 100% à la commande
Activation	Activation du logiciel sur la plateforme Internet	Confirmation activation par Valraiso	

#### 3.3 Contacts et conditions de paiement

Adresse de facturation CLIENT	Conditions de paiement
Nom Directeur :  Nom ESF : Adresse :	Toutes les factures sont payables à 30j, date de facture
Informations société VALRAISO	
Contact administratif : Eric COUBLE  Raison Sociale : VALRAISO SARL Adresse : 4 Avenue CABIAS 69 004 LYON Tel : 06 14 67 74 76	VALRAISO SARL  RCS LYON B 489 066 894 00010 TVA: FR34489066894 RIB : BPLL LYON CORDELIERS 13907 00000 81047070218 83

#### 3.4 Accord

Fait à ..... le .....

En DEUX exemplaires originaux

POUR VALRAISO

POUR LE CLIENT

\_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_